

L'APPRENTISSAGE

Comment ça marche ?

Opter pour l'apprentissage, c'est alterner entre l'école et l'entreprise.

Une formation concrète qui permet d'acquérir des connaissances théoriques et développer des compétences professionnelles.

Une **formation concrète, une expérience valorisante**
...et un salaire à la clé !

Pour qui ?

L'apprentissage est ouvert aux jeunes **de 15 à 29 ans** et peut être **prolongé jusqu'à 35 ans** en cas de poursuite d'études, après une première formation en apprentissage.

Il est accessible **sans limite d'âge pour :**

- Les travailleurs en situation de handicap
- Les sportifs de haut niveau
- Les créateurs ou repreneurs d'entreprise

.....

Choix de la formation

QUEL TYPE DE FORMATION ?

Du **CAP au BAC+5**, dans 15 secteurs d'activité allant du commerce à l'industrie ou la santé...

QUI FORME L'APPRENTI AVEC AKTÉAP ?

Majoritairement les établissements de l'enseignement privé ou agricole partenaires de notre réseau.

Quel rythme ?

- La formation en apprentissage peut durer de 1 et 3 ans.
 - Le temps minimum en formation, est de 25% de ton contrat.
- Le rythme d'alternance peut varier de quelques jours à plusieurs semaines.

Choix de l'entreprise

QUEL TYPE D'ENTREPRISE ?

Toute entreprise du secteur privé ou public, associatif et du travail temporaire (intérim).



QUI ACCOMPAGNE L'ALTERNANT ?

Un **maître d'apprentissage en entreprise**, qui est à la fois le responsable, manager et formateur de l'apprenant. **Dans son UFA***, il a également un **tuteur de formation**.

.....

Un salarié à part entière

CONGÉS

Des **congés payés** et des **congés de révision** (5 jours pour les examens, si non prévus par l'établissement).

RÉMUNÉRATION

Un **salaire mensuel**, calculé en fonction de l'âge et de l'année dans le cycle de formation (sauf si la convention collective est plus favorable).

DROITS

Les **mêmes droits qu'un salarié** (mutuelle obligatoire, remboursement minimum de 50 % des frais de transports publics...).



*UFA : Unité de Formation en Apprentissage (c'est le nom des établissements de notre réseau !)

Qui finance ?

Le salaire est versé par l'employeur qui peut prétendre à une aide à l'embauche versée par l'État. En 2025, **l'État** verse une aide dont le montant est actuellement en cours de modification par décret.

La formation est financée toute ou partie, par les **OPCO** (privé) ou le **CNFPT** (public). Les OPCO prennent aussi en charge une partie de certains frais (restauration, hébergement dans l'UFA*).

Résultat : **la formation est gratuite pour l'apprenti !**

.....

Un engagement tripartite



Avantages

- Obtenir un **diplôme** ou une **qualification** professionnelle **reconnue par l'État**.
- **Monter en compétence** pour être **rapidement opérationnel** sur le marché de l'emploi
- Une **meilleure employabilité** grâce à l'**expérience en entreprise** !
- Percevoir un **salaire** et des aides spécifiques.

.....

La grille de rémunération

SALAIRE BRUT MENSUEL MINIMUM

Année d'exécution du contrat	- 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans
1 ^{re} année	486,49 € 27% SMIC	774,77 € 43% SMIC	954,95 € 53% SMIC	1801,80 € 100% SMIC
2 ^e année	702,70 € 39% SMIC	918,92 € 51% SMIC	1099,10 € 61% SMIC	1801,80 € 100% SMIC
3 ^e année	990,99 € 55% SMIC	1207,21 € 67% SMIC	1405,40 € 78% SMIC	1801,80 € 100% SMIC

Mis à jour au 1^{er} novembre 2024



Ma Checklist

- Je me renseigne sur : akteap.fr
- Je m'inscris dans une UFA*
- Je trouve mon entreprise via mon UFA* ou : labonnealternance.apprentissage.beta.gouv.fr
- Je me fais accompagner par mon UFA* ou : mentorat-apprentissage.fr
- Je me renseigne : sosapprenti.fr
- Je calcule mes aides : mesaidesapprenti.fr

+ d'infos sur
akteap.fr



*UFA : Unité de Formation en Apprentissage (c'est le nom des établissements de notre réseau !)